



LE PETIT DÉNATOIS

Janvier 2026
Numéro 16



ÉDITO DU MAIRE

Chères Dénatoises, Chers Dénatois,

Cet édito sera très court, en effet, les élections municipales étant proches, la loi électorale nous dicte des règles de communication strictes, que nous tenons à respecter.

Il est de notre devoir de veiller que toute action de communication ne soit pas constitutive de propagande.

Le 15 mars prochain, vous aurez à élire un nouveau conseil municipal ; dans ce bulletin vous trouverez une chronique sur le nouveau mode de scrutin qui s'impose maintenant aux communes de moins de mille habitants. Je vous invite à être attentifs aux nouvelles règles afin que votre vote soit pris en compte.

Je tiens à remercier tous les acteurs et actrices de notre village, les salarié(e)s, le service de la communauté de l'agglomération de l'albigeois et tous nos partenaires pour leur contribution à faire de Dénat une commune où il fait bon vivre.

Permettez-moi au nom du conseil municipal et de moi-même de vous souhaiter à vous et à vos proches une très belle année 2026.

Olivier Oustric



INVITATION CÉRÉMONIE DES VŒUX

Olivier Oustric et son conseil municipal ont le plaisir de vous convier à la traditionnelle **Cérémonie des vœux**.

Elle se tiendra le :

**Dimanche 25 janvier 2026,
à 11h,
à la salle des fêtes Robert Raynal.**

Ce rendez-vous annuel marque le début de la nouvelle année et offre l'occasion de partager un moment chaleureux entre habitants. La rencontre sera suivie d'un verre de l'amitié.

DATES À RETENIR

Samedi 24 janvier 2026

Soirée Jeux de société,
à partir de 20h,
à la salle des fêtes,
organisée par Familles Rurales

Dimanche 25 janvier 2026

Vœux de la municipalité,
à partir de 11h,
à la salle des fêtes

Samedi 7 février 2026

Loto, à 20h30, à la salle des fêtes,
organisé par l'Association de Chasse

Dimanche 8 mars 2026

Loto, à 14h, à la salle des fêtes,
organisé par l'APE de Dénat

Dimanches 15 et 22 mars 2026

1er et 2nd tour des
Élections municipales,
de 8h à 18h, à la Mairie de Dénat

SOMMAIRE

- Invitation Cérémonie des vœux - 1
- État civil - 2
- Les dernières décisions - 2
- Recensement de la population - 3
- Élections municipales 2026 - 3
- Inauguration de la Voie Douce - 4
- Ouverture de la MAM - 4
- Forum des associations - 5
- La diagonale des fous de Timothée-6
- Commémoration du 11 novembre - 6
- Passage du Médiabus - 7
- Ambiance de Noël - 7
- Horaires d'ouverture de la Mairie - 8

Mentions légales :

Directeur de la publication : Olivier Oustric

Directrice de la rédaction : Marie Estéveny

Imprimé par la Commune de Dénat

Tirage en 420 exemplaires

ÉTAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Victoria GALTIER,
née le 04/06/2025,
- Boaz PIERRE,
né le 05/08/2025,
- Léna VASSEUR,
née le 01/09/2025,
- Gabin FABRE,
né le 16/09/2025,
- Aïna VAN LANGEN,
née le 21/09/2025.

Nos plus sincères félicitations à :

- Sandra HUC
& Mattéo RAQUIN,
mariés le 19/07/2025,
- Marion RICARDOU
& Arnaud FÉDOU,
mariés le 09/08/2025,
- Annie GRESSEZ
& Dominique COHEN,
mariés le 29/11/2025.

Ils nous ont malheureusement quittés :

- Danielle RECH,
veuve LECHEVALIER,
décédée le 07/05/2025,
- Claude PEYRÉ,
décédé le 19/06/2025,
- Denis ANDRAL,
décédé le 01/08/2025,
- Frank VERDIER,
décédé le 17/09/2025,
- André VALAT,
décédé le 07/10/2025,
- Andrée HOLMIÈRE,
veuve FERNANDEZ,
décédée le 20/11/2025.



Les associations ont repris leurs activités à la rentrée scolaire...



LES DERNIÈRES DÉCISIONS

Voici un extrait des principales décisions prises lors des derniers conseils municipaux.

Vous trouverez l'ensemble des procès-verbaux des conseils municipaux (et d'autres informations) sur le site internet de la municipalité : www.mairie-denat.fr.

• Modification du Périmètre Délimité des Abords

Le Périmètre Délimité des Abords (PDA) est un dispositif légal qui permet de protéger les monuments historiques et leur environnement immédiat. Concrètement, il définit une zone spécifique autour des édifices remarquables afin de préserver leur intégrité et leur caractère, tout en tenant compte des particularités locales.

Sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, notre commune a récemment adopté un nouveau PDA autour de l'église. Cette mesure garantit que les projets d'aménagement ou de construction dans ce secteur respecteront la valeur patrimoniale du site et contribueront à la mise en valeur de notre patrimoine collectif.

Ce nouveau périmètre ne sera effectif qu'en 2030 (nouveau PLU).

• Mise à jour du plan de financement de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Afin prévoir certains équipements intérieurs à la MAM et de sécuriser sa structure et celle du préau, le plan de financement de la MAM a dû être revu :

- ◆ Subvention CAF : 55 200 €
- ◆ Subvention DETR (État) : 45 787 €
- ◆ Fonds de concours C2A : 41 213,60 €
- ◆ Participation communale : 41 213,60 € (hors TVA)

Un emprunt d'un montant de 60 000 € sur 15 ans à un taux de 3,77 % a été souscrit afin de financer les travaux et l'avance de TVA. Les mensualités seront couvertes par les loyers, d'un montant de 400 € mensuels, versés par la MAM.

• Tarifs de la cantine et de la garderie

À compter de février 2025, le prix des repas a connu une augmentation de 0,30 €. Cette hausse avait été prise en charge par la commune jusqu'à la fin de l'année scolaire précédente, mais elle est désormais appliquée depuis la rentrée de septembre 2025.

Par ailleurs, notre commune a rejoint le dispositif national « Cantine à 1 € », qui permet aux familles les plus modestes de bénéficier d'un tarif réduit. La différence est intégralement financée par l'État.

Depuis septembre, le tarif des repas est donc calculé en fonction du quo-

QFM	Prix d'un repas	Tarif de la garderie méridienne
QFM ≤ 1 000 €	1,00 €	1,00 € par jour et par enfant
1 000 € < QFM ≤ 1 200 €	3,00 €	1,00 € par jour et par enfant
1 200 € < QFM	3,80 €	1,00 € par jour et par enfant

tient familial mensuel (QFM) de chaque famille, afin de garantir une tarification plus juste et adaptée aux situations de chacun :

Le tarif de la garderie du matin et du soir reste inchangé : 7 € la semaine, dès la première présence.

• Travaux à la mairie

À la suite d'un sinistre lié à un dégât des eaux, l'assurance a financé la remise en état de la salle du conseil municipal, incluant la rénovation des murs et des peintures.

Dans le même temps, les stores, devenus vétustes, ont été remplacés et un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) a été créé afin de renforcer l'accessibilité de nos équipements.

• Adhésion au comité des œuvres sociales de l'Albigeois

Le comité des œuvres sociales (COS) de l'Albigeois, association régie par la loi du 1er juillet 1901, accompagne les agents des collectivités du Grand Albigeois en leur proposant diverses prestations à caractère social, culturel, sportif et de loisirs.

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a voté le renouvellement de l'adhésion de la commune au COS de l'Albigeois, pour un montant de 1 182 € au titre de l'année 2026.

• Projet de centrale photovoltaïque

Un projet de centrale photovoltaïque verra prochainement le jour sur les hauteurs de Fargues, sur le site d'une ancienne carrière.

Portée par l'entreprise MOZAÏK Énergies, cette installation couvrira environ 1,5 hectare et produira jusqu'à 1 mégawatt-crête d'électricité renouvelable.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et valorise un espace auparavant inexploité.

La commune bénéficiera par ailleurs de la taxe d'aménagement liée à cette réalisation.

• Dépose-minute

La place située le long du chemin des Aubépines, devant l'école, a vocation à servir de dépose-minute.

La signalisation sera prochainement installée et un passage piétons sera matérialisé au niveau de l'arrêt de bus.

• Hameau de Viguier - Rétrocéssions d'une parcelle

À la suite de l'enquête publique menée en 2020 sur le déclassement de petites parcelles afin de régulariser certaines situations d'occupation des sols entre la commune et des particuliers, une décision a été prise concernant le hameau de Viguier.

Une parcelle de 1,5 m², attenante à la parcelle cadastrée E95, a été officiellement déclassée. Elle sera rétrocédée à titre gracieux à sa propriétaire par un acte administratif, permettant ainsi de régulariser définitivement la situation.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population de notre commune se déroulera à partir du mois de janvier 2026.

Cette opération, organisée à l'échelle nationale, permet de mieux connaître la population et ses caractéristiques afin d'adapter les services publics aux besoins de chacun.

Un courrier vous sera remis par nos agents recenseurs ou sera distribué dans votre boîte aux lettres vers le 15 janvier 2026.

Il vous invitera à remplir le questionnaire par internet en vous rendant sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr.

Pour nos concitoyens ne disposant pas d'un accès à internet, il sera possible de prendre rendez-vous pour venir en mairie afin d'obtenir une assistance et de compléter le recensement.

Cette démarche devra être effectuée avant le 14 février 2026.



Le recensement est une obligation légale, mais aussi un geste citoyen essentiel : il contribue à une meilleure organisation des équipements collectifs (écoles, transports, santé, loisirs) et à une juste répartition des moyens alloués à notre commune.

Nous comptons sur la participation de chacun pour que ce recensement reflète fidèlement la réalité de notre territoire.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Les habitants de notre commune seront appelés aux urnes les dimanches 15 et 22 mars 2026 pour élire leur nouveau conseil municipal.

À l'issue de ces scrutins, le conseil municipal sera constitué et procédera à l'élection du maire et des adjoints.

Ce rendez-vous citoyen, essentiel à la vie démocratique locale, sera marqué par plusieurs évolutions législatives importantes.

La loi adoptée en décembre 2025 introduit des changements notables pour les **communes de moins de 1 000 habitants**, comme la nôtre :

- **Fin du panachage** : Jusqu'à présent, les électeurs pouvaient modifier les bulletins de vote en ajoutant ou en



rayant des noms (panachage).

Cette pratique disparaît. Les électeurs devront désormais voter pour une liste complète, sans possibilité de modification.

- **Scrutin de liste paritaire** : Les candidatures devront se présenter sous forme de listes complètes, respectant l'alternance entre femmes et hommes.

- **Statut de l'élu local** : Les conseillers municipaux bénéficieront d'un cadre juridique renforcé, incluant une meilleure protection sociale, une clarification des droits et devoirs, ainsi qu'une reconnaissance accrue de leur engagement.

Ces élections sont l'occasion pour chaque habitant de participer activement à l'avenir de la commune.

Les nouvelles règles visent à renforcer la transparence, la parité et la vitalité démocratique.

INAUGURATION DE LA VOIE DOUCE



Le 17 juin 2025 restera une date importante pour notre commune : l'inauguration officielle de la voie douce reliant le centre du village à la RD612.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence d'Yves Chapron, vice-président de la C2A délégué aux déplacements doux, de Stéphanie Guiraud-Chaumeil, présidente de la C2A, de Christophe Ramond, président du Conseil départemental du Tarn, et de Sébastien Simoës, sous-préfet d'Albi, témoignant de l'importance de ce projet pour l'ensemble du territoire.

Longue de près de 2 kilomètres et large de 3 mètres, cette voie verte offre désormais à nos concitoyens un itinéraire sécurisé pour rejoindre le chemin des Droits de l'Homme, profiter de leurs loisirs ou accéder aux arrêts de bus de Calvignac, facilitant ainsi les déplacements vers Albi et Castres.

Afin de favoriser les mobilités partagées, une consigne à vélo a été installée à proximité. Les habitants peuvent y déposer leur bicyclette avant de poursuivre leur trajet en bus ou en covoiturage, contribuant ainsi à une mobilité plus écologique et pratique.

Ce projet, d'un montant de 930 000 € HT, a été intégralement financé par la C2A, le Département du Tarn et l'État. Nous leur adressons nos sincères remerciements pour leur engagement en faveur de la mobilité durable et de la qualité de vie dans notre village.



OUVERTURE DE LA MAM



Ce lundi 8 septembre, sous un beau soleil, la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) OZ'Étoiles Enchantées a officiellement ouvert ses portes.

Dans les locaux de l'ancienne classe de maternelle, entièrement rénovés et désormais dédiés à l'accueil des tout-petits, la structure a accueilli ses premiers enfants. Sandrine RIVAYRAN et Anaïs MARONNIER, assistantes maternelles agréées, ont reçu les familles avec enthousiasme et beaucoup d'émotion.

Pour tenir les délais d'ouverture, les élus se sont fortement mobilisés tout au long du chantier, assurant un suivi régulier des entreprises. Ils ont également participé aux travaux d'aménagement en construisant les meubles avec l'aide de Timothée, notre employé communal.



Accompagnés des deux assistantes maternelles et de leur conjoint, les élus ont consacré leur samedi 30 août à l'installation de la cuisine et de l'électroménager, fixation des armoires et des tringles à rideaux, au déménagement... afin de préparer les lieux à accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Le coût de cette rénovation, aménagements intérieurs et extérieurs inclus, s'élève à 183 400 € HT.

Plusieurs subventions ont été obtenues pour ce projet :

- 55 200 € du plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (PIAJE) de la CAF du Tarn,
- 45 787 € de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'État,
- 41 223,60 € de fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

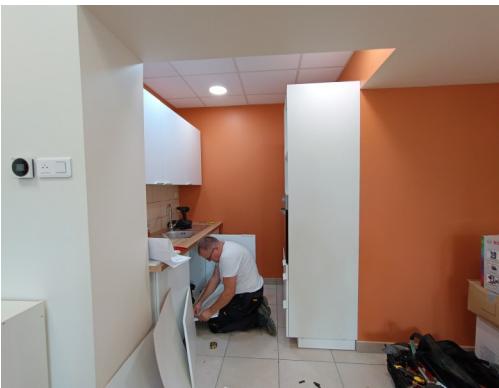
Le reste à charge de la commune sera de 41 200 € (hors TVA). La commune récupérera la TVA de ce projet en 2027 via le FCTVA.

Le loyer mensuel de 400 € perçu par notre commune viendra couvrir les mensualités du prêt souscrit pour la réalisation de ce projet.



Avec les départs en retraite de plusieurs assistantes maternelles de la commune ces dernières années, cette nouvelle structure représente une belle opportunité pour les familles de la commune et contribue à renforcer la vitalité et l'attractivité de notre village.

Nous souhaitons à Sandrine et Anaïs la bienvenue et beaucoup de bonheur dans cette belle aventure professionnelle au service des tout-petits.



FORUM DES ASSOCIATIONS

Cette année encore, notre commune a eu le plaisir d'organiser le Forum des Associations, le samedi 21 septembre, de 14h à 17h, dans la salle Robert Raynal.

Devenu un moment incontournable de la rentrée, cet évènement a rassemblé habitants et acteurs associatifs dans une ambiance amicale et dynamique.



Tout au long de l'après-midi, les visiteurs ont pu découvrir la richesse du tissu associatif local, échanger avec les bénévoles, s'informer sur les activités proposées sur la commune et participer aux animations gratuites organisées pour l'occasion (promenade à poneys, jeux de kermesse, atelier de dessin, quiz sur les objets anciens....). Il y en avait pour tous les âges et tous les centres d'intérêt : sport, culture, loisirs, solidarité, vie sociale...

Ce forum a permis aux associations de présenter leurs actions, de recruter de nouveaux adhérents et de renforcer les liens entre les habitants.

C'est une occasion de mieux connaître la vie locale et de s'impliquer dans sa commune que l'on soit un nouvel arrivant ou un Dénatois de longue date.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des associations participantes, les bénévoles mobilisés et répondant toujours présents, ainsi que toutes les personnes venues à leur rencontre.

Leur engagement est précieux, il contribue activement au dynamisme et la convivialité de Dénat.



EN BREF...

Nathalie Manzano,
notre secrétaire municipale,
vient d'obtenir une mutation.

C'est avec émotion qu'elle quitte notre commune pour rejoindre de nouveaux horizons professionnels.

Nous la remercions sincèrement pour son engagement et son dévouement au service de la collectivité.

Nous lui adressons nos meilleurs vœux de réussite et de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

Océane Lafon-Larrios
a intégré notre équipe municipale
en septembre.

Elle remplace Linda Yamnaine et intervient principalement sur la cantine et l'accueil de loisirs.

En septembre, Théo Manzano
a rejoint l'équipe municipale.

Il réalise une mission de 10 mois en service civique à la cantine et au sein de l'accueil de loisirs.

Votre enfant est né en 2023 ou début 2024
et fera sa rentrée scolaire
en septembre 2026
ou Janvier 2027.

Pensez à l'inscrire
à la mairie et à l'école
avant la fin du mois de juin 2026.

Chaque citoyen
est responsable de l'entretien
de son devant de porte
(balayage, désherbage...) ou du
trottoir situé devant sa maison.

Nous comptons sur la participation de chacun.

LA DIAGONALE DES FOUS DE TIMOTHÉE



Du 16 au 19 octobre 2025, s'est tenue à La Réunion l'une des courses d'ultra-trail les plus réputées au monde : la Diagonale des Fous. Un parcours hors norme de 175 km de long et 10 500 m de dénivelé positif, reliant Saint-Pierre à Saint-Denis, avec un point culminant à 2 300 m d'altitude.

Cette année, 2 700 coureurs venus du monde entier se sont élancés jeudi soir à 22 h, affrontant des températures oscillant entre 28 °C le jour et 5 °C la nuit, pour tenter de boucler en moins de 66 heures cette mythique course.

Au-delà de la performance sportive, la Diagonale des Fous est aussi connue pour son ambiance créole chaleureuse, ses encouragements permanents et son esprit profondément convivial.

Parmi ces athlètes, notre employé communal Timothée Walrave, coureur expérimenté et passionné de courses en pleine nature, a brillamment représenté le Tarn et notre village de Dénat. Il a accompli cet incroyable défi en 47 h 02, franchissant la ligne d'arrivée samedi soir à 21 h. Une performance remarquable qui le place 716e au classement général et 152e dans sa catégorie d'âge.

Timothée avait à cœur de participer à cette course incontournable pour tout coureur de trail, d'autant plus qu'il venait tout juste de célébrer ses 40 ans.

Il tient à remercier chaleureusement la mairie de Dénat, les bénévoles de l'ACL et l'ensemble des Dénatois pour leurs encouragements et leur soutien tout au long de cette aventure.

Nous adressons un immense bravo à Timothée pour cet exploit exceptionnel et pour avoir porté haut les couleurs de notre village.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Sous un magnifique soleil d'automne, près de 120 habitants de notre commune se sont rassemblés autour du monument aux morts pour honorer la mémoire des soldats tombés pour la France.

La cérémonie a débuté par le discours du maire. Olivier Oustric a rappelé l'importance de transmettre aux jeunes générations le devoir de mémoire et la reconnaissance envers ceux qui ont donné leur vie pour la liberté.

Des enfants de la commune ont ensuite interprété la chanson « Oh Marie » de Johnny Hallyday, accompagnés à la guitare par Mark Céan, offrant un instant musical particulièrement touchant.



Marie Estéveny a poursuivi en donnant lecture du message officiel de la ministre des Armées et des Anciens combattants, avant que Mark Céan ne chante « Le chemin des Dames », une œuvre chargée de symboles et de souvenirs.

Olivier Oustric et Grégory Avérous ont déposé la gerbe au pied du monument, puis effectué l'appel des soldats dénatois morts pour la France.

La sonnerie aux morts et la minute de silence ont permis à chacun de se recueillir dans un profond respect.

Enfin, le public réuni a entonné La Marseillaise a cappella, clôturant cette commémoration dans une atmosphère solennelle et fraternelle.

Toute l'assemblée s'est ensuite retrouvée dans la cour de l'ancienne école pour un vin d'honneur très convivial.

Le conseil municipal remercie toutes les personnes qui ont participé à cette cérémonie.



PASSAGE DU MÉDIABUS

Depuis le vendredi 21 novembre, le médiabus de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois fait halte tous les vendredis, de 16h à 18h, sur le parking de l'école.

Ce service itinérant met à votre disposition plus de 2 000 documents pour tous les âges :

- livres, revues, bandes dessinées,
- CD, DVD,
- jeux de société.



Grâce à une carte unique coûtant 12 € pour l'année, vous pouvez réserver et emprunter des documents dans l'ensemble du réseau des médiathèques du Grand Albigeois.

Les emprunts sont possibles pour une durée de trois semaines.

La municipalité a fait le choix d'offrir cette carte à l'ensemble des enfants de l'école communale.

Le passage du médiabus vous permettra également de rendre les documents empruntés à la médiathèque Pierre Amalric, et inversement.

À noter : la bibliothèque L'Or Mot de Dénat ne fait pas partie de ce réseau, mais de celui des Médiathèques du Tarn. La carte pour y emprunter des documents, le mercredi de 15h à 17h, n'est pas la même.

AMBIANCE DE NOËL



Comme chaque hiver, notre village s'est paré de ses décorations et illuminations de Noël.

Guirlandes scintillantes, décors et sapins embellis ont apporté une atmosphère chaleureuse et festive au cœur du bourg tout au long du mois de décembre.

Ces installations, pensées pour le plaisir de tous, ont invité à la promenade et permis de redécouvrir notre village sous un visage féérique à l'approche des fêtes.

Cette année, de nouvelles décorations en bois (un passe-tête, des sapins et d'autres créations originales) ont fait leur apparition.

Elles ont été réalisées par un groupe d'adolescents de la commune dans le cadre du chantier loisirs jeunes, organisé en partenariat avec l'association Familles Rurales. Nous les remercions sincèrement : leur créativité et leur engagement ont apporté une touche artisanale et chaleureuse très appréciée.



La municipalité tient également à remercier les agents et élus communaux qui ont œuvré à la mise en place des décorations. Leur travail a permis à notre commune de briller et de partager l'esprit de Noël avec l'ensemble des habitants durant tout le mois de décembre.



Le vendredi 12 décembre, les employés communaux et les membres de l'équipe municipale se sont retrouvés autour d'un repas convivial. L'ambiance était sympathique et détendue.

Ce moment privilégié a permis d'exprimer de vive voix notre reconnaissance pour leur engagement, leur professionnalisme et leur investissement quotidien au service des habitants, si précieux pour notre commune.

Éloigné du cadre habituel, ce temps simple et apprécié de tous contribue à renforcer les liens et à aborder la nouvelle année dans un esprit collectif et positif.

L'ensemble du conseil municipal vous adresse à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Nathalie Manzano, que beaucoup d'entre vous connaissent pour son accueil chaleureux à la mairie, a obtenu une mutation pour un poste à temps plein. Elle prendra ses nouvelles fonctions à la mi-janvier.

Le Conseil municipal tient à la remercier sincèrement pour son implication et la qualité du travail accompli au service de notre commune ces dernières années.



Cette évolution implique une réorganisation des missions et des horaires du personnel municipal. Les changements seront menés sur les semaines à venir et les horaires d'ouverture de la mairie au public vont faire l'objet de plusieurs ajustements :

- Du mercredi 14 janvier 2026 au samedi 31 janvier 2026 :

Mardi : 14h30 - 18h
Jeudi : 14h30 - 17h
Vendredi : 9h - 11h45
13h30 - 17h

- À partir du dimanche 1er février 2026 :

Lundi : 9h - 12h
Mardi : 15h - 18h
Mercredi : 9h - 11h
Vendredi : 14h - 17h

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre adaptabilité. Nous mettons tout en œuvre pour garantir la continuité d'un accueil de qualité durant cette période de transition, afin que chacun puisse continuer à bénéficier d'un service public accessible et attentif.



Mairie de DÉNAT

Accueil du public : 1, Place de la Mairie
81120 Dénat

Jusqu'au 14 janvier 2026 :

- le mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h
- le jeudi de 14h30 à 17h
- le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Contactez-nous :

Téléphone : 05 63 76 07 27

E-mail : mairie@mairie-denat.fr

Le Maire reçoit sur rendez-vous :

- le mardi de 16h30 à 18h30
- le vendredi de 14h à 17h

Nous sommes connectés !

Site internet : www.mairie-denat.fr

Page Facebook : [Village de Dénat](https://www.facebook.com/Village-de-Denat)

Application : [PanneauPocket](https://www.panneaupocket.com)



FÉLICITATIONS ! VOUS ÊTES DÉJÀ 564 à recevoir les actualités de DÉNAT sur PanneauPocket !
À titre indicatif, cela représente 40 % des habitants de la commune.

Pensez à mettre régulièrement à jour l'application et à activer les notifications.

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Install" ou "obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur à côté du nom de Dénat pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

